

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 15 avril 2021, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

Étaient présents : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, ROLLIN Pierre, GROENEWEG Jean-Nicolas, CHUPAU Laurent, SELSCHOTTER Sylvain, MARTIN Armand, Mmes SOUDAT Nicole, OLANIER Josette, DELARMEAUX Pascale.

Absente : Mme MELLOT-SELLIER Dominique.

Secrétaire de séance : M. GROENEWEG Jean-Nicolas

Début de la séance : 20 H 25

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil.

PROJET DE VENTE DE BIENS COMMUNAUX

Après avoir étudié la proposition de M. VILAINE, pour la SCI du Lavoir, intéressé par l'acquisition du bâtiment abritant les ateliers municipaux et celui abritant les sapeurs-pompiers (y compris le terrain attenant à l'arrière), le conseil municipal :

- Vote à l'unanimité l'étude de faisabilité pour la vente du local technique
- S'oppose à la majorité (3 pour, 2 abstentions et 5 contre) à l'étude de faisabilité pour la vente de la caserne des pompiers

RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Mme DELARMEAU informe le Conseil Municipal de l'avancement du PLUiH et d'une délibération du 30/05/2013 sur le Droit de Préemption Urbain non conforme. Il y a donc lieu de la reprendre.

Il appartient à la commune de se prononcer par délibération sur l'application du Droit de Préemption Urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser délimitées par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU de la commune.

La commune est désignée titulaire du Droit de Préemption.

BUDGETS GROUPE SCOLAIRE, ASSAINISEMENT ET COMMUNE

Pour le budget Groupe Scolaire :

Après lecture du compte administratif, il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 6 146.93 €.

La doyenne, Mme OLANIER, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à la majorité par 7 voix pour et 2 abstentions.

Le compte de gestion est également approuvé à la majorité par 9 voix pour et 1 abstention.

Le conseil municipal approuve et vote à la majorité par 9 voix pour et 1 abstention le budget 2021 suivant :

En section de fonctionnement pour la somme de 249 700 €, à l'unanimité.

Pour le budget assainissement :

Après lecture du compte administratif, il laisse apparaître un excédent d'investissement de 141 561.38 € et un excédent de fonctionnement de 47 987.80 €.

La doyenne, Mme OLANIER, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à la majorité par 8 voix pour et 1 abstention.

Le compte de gestion est également approuvé à la majorité par 9 voix pour et 1 abstention.

Le conseil municipal approuve et vote à la majorité par 9 voix pour et 1 abstention le budget 2021 suivant :

En section d'investissement pour la somme de 187 084.03 €

En section de fonctionnement pour la somme de 115 728.60 €

Pour le budget communal :

Après lecture du compte administratif, il laisse apparaître un déficit d'investissement de 129 616.02 € et un excédent de fonctionnement de 267 448.91 €.

La doyenne, Mme OLANIER, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à la majorité par 8 voix pour et 1 abstention.

Le compte de gestion est également adopté à la majorité par 9 voix pour et 1 abstention.

Le conseil municipal approuve et vote à la majorité par 9 voix pour et 1 abstention le budget 2021 suivant :

En section d'investissement pour la somme de 386 044.14 €

En section de fonctionnement pour la somme de 986 453.89 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un don de 500 € d'un administré pour la rénovation de l'église. Le Conseil Municipal lui adresse ses sincères remerciements.

Fin de la séance : 22 H 30